

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 03 avril 2024.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, MORIZOT Matthieu, HAUSELMANN Antoine, BETIZEAU Philippe, HAZARD Pierre,

ABSENTS EXCUSES : Mmes. DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr HAZARD), LAMY Elisabeth Mrs. PHILIPPS Thierry (pouvoir à Mme. BESSON-CULOT, ARNAUD Régis (pouvoir à Mr. BETIZEAU),

Secrétaire de séance : Mr. MORIZOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mr. MORIZOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2024 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 03 avril 2024 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

Madame le Maire remercie Monsieur COURGNEAU, Comptable du Trésor de sa présence.

N° 01 Compte de Gestion 2023 Budget Annexe « Espace commercial et de services » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe « Espace commercial et de services », présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2023, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 02 Compte de Gestion 2023 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe Boulangerie présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2023, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 03 Compte de Gestion 2023 Budget Annexe « 3 terrains issus AB60 » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe « 3 terrains issus AB 60 » dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2023, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 04 Compte de Gestion 2023 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe Quartier de la Vieille Forge présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2023, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 05 Compte de Gestion 2023 Budget principal dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2023 du budget Principal dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2023, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 06 Compte Administratif 2023 Budget Annexe « Espace commercial et de services »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2023, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	/	4 200.00	+ 4 200.00
Résultat antérieur (2022) reporté	/	6 245.88	+ 6 245.88
Résultat à affecter			+ 10 445.88
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023			
Solde antérieur (2022) reporté		350.00	+ 350.00
Solde global d'exécution			+ 350.00
<i>Résultats cumulés 2023</i>	0	10 795.88	+ 10 795.88

Arrivée de Monsieur PACAUD à 19 heures 12.

N° 07 Compte Administratif 2023 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2023, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	3 040.00	6 761.53	+ 3 721.53
Résultat antérieur (2022) reporté	/	39 541.32	+ 39 541.32
Résultat à affecter			+ 43 262.85
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023			
Solde antérieur (2022) reporté			-
Solde global d'exécution			0
<i>Résultats cumulés 2023</i>	3 040.00	46 302.85	+ 43 262.85

N° 08 Compte Administratif 2022 Budget Annexe «3 terrains issus AB60 »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2023, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	39 154.06	39 154.06	'0
Résultat antérieur (2022) reporté	/	34 206.64	'+ 34 206.64
Résultat à affecter			'+ 34 206.64
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	39 154.06	39 154.06	'0
Solde antérieur (2022) reporté	39 154.06		'- 39 154.06
Solde global d'exécution			'- 39 154.06
<i>Résultats cumulés 2022</i>	117 462.18	112 514.76	- 4 947.42

N° 09 Compte Administratif 2023 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2023, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	118 642.51	292 672.88	‘+ 174 029.77
Résultat antérieur (2022) reporté	565 244.14	/	‘- 565 244.14
Résultat à affecter			‘- 391 214.37
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	51 777.60	77 103.60	‘+ 25 326.00
Solde antérieur (2022) reporté	77 103.60		- 77 103.60
Solde global d'exécution			- 51 777.60
<i>Résultats cumulés 2023</i>	812 767.85	369 775.88	- 442 991.07

N° 10 Compte Administratif 2023 Budget principal

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2023, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	726 362.16	843 888.75	+ 117 526.59
Résultat antérieur (2022) reporté	/	1 278 103.65	+ 1 278 103.65
Résultat à affecter			+ 1 395 630.24
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2023	557 020.62	395 453.80	‘ - 161 566.82
Solde antérieur (2022) reporté		50 937.76	+ 50 937.76
Solde global d'exécution			‘ - 110 629.06
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	/	/	/
INVESTISSEMENT	326 529.69	227 411.75	‘- 99 117.94
Résultats cumulés 2023	1 609 912.47	2 795 795.71	+ 1 185 883.24

N° 11 Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget « Espace commercial et de services »

Après avoir voté le Compte Administratif 2023 Budget « Espace commercial et de services » qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : + 10 445.88 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un **solde d'exécution global de + 350.00 € et aucun besoin de financement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	10 445.88 €
- Report en section d'investissement (001 en recettes)	350.00 €

N° 12 Budget Primitif 2024 Budget Annexe « Espace commercial et de services »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « Espace commercial et de services » est voté à l'unanimité, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	14 145.88	75 Autres prod. Gestion cour.	4 200.00
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières		002 Excédents antérieurs reportés	10 645.88
023 Virement à la section d'investissement			
002 Déficit antérieurs reportés			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	14 145.88	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	14 145.88

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté		1068 Dotations, fonds divers et rés.	
16 Emprunts et dettes assimilés	350.00	16 Emprunts et dettes assimilés	
21 Immobilisations corporelles			
23 Immobilisations en cours		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
001 Déficit antérieur reporté		001 Excédent positif reporté	350.00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	350.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	350.00

N° 13 Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget Boulangerie « Le Pont »

Après avoir voté le Compte Administratif 2023 Budget Boulangerie qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **43 262.85 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître aucun besoin de financement,

Considérant les besoins recensés pour 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- **Report en section de fonctionnement** (ligne 002 en recettes) **43 262.85 €**

N° 14 Budget Primitif 2024 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	48 297.85	75 Autres prod. Gestion cour.	7 045.00
65 Autres charges de gestion courante	10.00		
66 Charges financières		002 Excédents antérieurs reportés	43 262.85
023 Virement à la section d'investissement	2 000.00		
002 Déficit antérieurs reportés			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	50 307.85	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	50 307.85

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté		1068 Dotations, fonds divers et rés.	
1 Emprunts et dettes assimilés		16 Emprunts et dettes assimilés	

21 Immobilisations corporelles	2 000.00		
23 Immobilisations en cours		021 virement de la section de fonctionnement	2 000.00
001 Déficit antérieur reporté		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2000.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2000.00

N° 15 Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget « 3 terrains issus AB60 »

Après avoir voté le Compte Administratif 2023 Budget « Espace commercial et de services » qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : + 34 206.64 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un **solde d'exécution global de – 39 154.06 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	34 206.64 €
- Report en section d'investissement (001 en dépenses)	39 154.06 €

N° 16 Budget Primitif 2024 Budget Annexe «3 terrains issus AB60 »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « 3 terrains issus AB 60 » est voté à l'unanimité, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général		70 Produits des services, domaine et vente	39 154.06
65 Autres charges de gestion courante	34 207.64	75 Autres produits gestion courante	1
042 Opér. d'Ordre transfert entre sections	78 308.12	042 Opér. d'Ordre transfert entre sections	39 154.06
002 résultat reporté		002 résultat fonctionnement reporté	34 206.64
TOTAL DEPENSES	112 515.76	TOTAL RECETTES	112 515.06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Opér. Ordre Transfert entre sections	39 154.06	040 Opér. Ordre Transfert entre sections	78 308.12
001 Solde d'exécution négatif reporté	39 154.06		
TOTAL DEPENSES	78 308.12	TOTAL RECETTES	78 308.12

N° 17 Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget « Quartier de la Vieille Forge »

Arrivée de Monsieur HAUSELMANN à 19 heures 35.

Après avoir voté le Compte Administratif 2023 Budget « Quartier de la Vieille Forge », qui présente :

un **déficit de fonctionnement** cumulé de : 391 214.37 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde D'exécution globale de – 51 777.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses)	391 214.37 €
---	--------------

- Report en section d'investissement (001 en dépenses :

51 777.60 €

N° 18 Budget Primitif 2024 Budget Annexe «Quartier de la Vieille Forge »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « Quartier de la Vieille Forge » est voté à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	85 364,65	70 Produits des services, domaine et vente	137 143,25
65 Autres charges de gestion courante	1,00	74 Dotations et participations	77 974,25
042 Opér. d'Ordre transfert entre sections	188920,85	75 Autres produits gestion courante	313 240,12
		042 Opér. d'Ordre transfert entre sections	137 143,25
002 résultat reporté	391 214,37		
TOTAL DEPENSES	665 500,87	TOTAL RECETTES	665 500,87

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Opér. Ordre Transfert entre sections	137 143,25	040 Opér. Ordre Transfert entre sections	188 920,85
001 Solde d'exécution négatif reporté	51 777,60		
TOTAL DEPENSES	188 920,85	TOTAL RECETTES	188 920,85

N° 19 M57 : Fongibilité des crédits budgétaires pour chacune des sections Fonctionnement et Investissement :

Vu la délibération du Conseil Municipal N°03 du 06/07/2023 approuvant l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, fonctionnement et investissement,
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

(virements de crédits entre chapitre hormis le 012 et entre opérations. Cette délibération est valable pour un exercice).

N° 20 Durée d'amortissement de l'attribution de compensation G.E.P.U CARA :

La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Dans ce cadre, la collectivité verse une attribution de compensation d'investissement annuelle budgétée au compte 2046 représentant 23 194 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, la collectivité doit procéder à l'amortissement des dépenses prévues à ce compte sur une durée à définir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE à 1 an la durée d'amortissement de l'attribution de compensation annuelle d'investissement prévue pour la gestion des eaux pluviales urbaines à la C.A.R.A
- DECIDE que l'amortissement s'effectuera sur l'année N+1
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

N° 21 Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget principal

Après avoir voté le Compte Administratif 2023 Budget Principal qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **1 395 630.24 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de	- 110 629.06	}	entraînant un besoin de financement s'élevant à :
un solde de restes à réaliser de :	- 99 117.94		- 209 747 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Considérant les besoins recensés pour 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- **Affectation en réserves** (compte 1068) financement de la section d'investissement : **209 747.00 €**
- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne 002 en recettes) **1 185 883.24 €**

Présentation du document de valorisation financière et fiscale par Monsieur COURGNEAU : situation financière de la commune confortable.

Monsieur PACAUD évoque les projets à venir, détail les différentes opérations et leur projet de financement (Mairie, acquisition de terrains, travaux de voirie Route du Claireau, Quartier Vieille Forge, micro-crèche).

Madame le Maire indique au Conseil que suite à la fermeture d'une classe à Sablonceaux à la rentrée prochaine et aux réorganisation futures (fermeture éventuelle de l'école de Balanzac), Madame la Sous-Préfète conseille de commencer à préparer l'avenir avec l'agrandissement de l'école de Sablonceaux.

N° 22 Vote des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 8 voix POUR (GOUGNON avec 1 pouvoir, PACAUD, JAULIN, GLEYZE, BESSON-CULOT avec 1 pouvoir, MORIZOT) et 6 voix CONTRE (HAUSELMANN, BETIZEAU avec 1 pouvoir, TOUVRON, HAZARD avec 1 pouvoir)

Décide une augmentation de 2 % et fixe les taux d'imposition 2024 à :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	: 38.62 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB)	: 46.94 %
Taxe d'habitation	: 9.21 %

Départ de Monsieur COURGNEAU

N° 23 Budget Primitif 2024 Budget Principal

Monsieur PACAUD reprend les grandes lignes du budget 2024, les projets à venir.

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	948 537,55	948 537,55	948 537,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	311 225,00	311 225,00	311 225,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	15 936,57	15 936,57	15 936,57
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	198 265,66	198 265,66	198 265,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	1 473 964,78	1 473 964,78	1 473 964,78
66	Charges financières	0,00	0,00	6 211,00	6 211,00	6 211,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 482 675,78	1 482 675,78	1 482 675,78

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		584 174,39	584 174,39	584 174,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		26 080,07	26 080,07	26 080,07
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		610 254,46	610 254,46	610 254,46

TOTAL		0,00	0,00	2 092 930,24	2 092 930,24	2 092 930,24
--------------	--	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	26 706,00	26 706,00	26 706,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	457 532,00	457 532,00	457 532,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	305 165,00	305 165,00	305 165,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	37 487,00	37 487,00	37 487,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	906 890,00	906 890,00	906 890,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3,00	3,00	3,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		154,00	154,00	154,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	907 047,00	907 047,00	907 047,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		0,00	0,00	907 047,00	907 047,00	907 047,00
--------------	--	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 185 883,24
---	--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 092 930,24
--	--	--	--	--	--	---------------------

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		584 174,39	584 174,39	584 174,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		26 080,07	26 080,07	26 080,07
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		40 803,61	40 803,61	40 803,61
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		651 058,07	651 058,07	651 058,07
TOTAL		0,00	227 411,75	1 590 675,07	1 590 675,07	1 818 086,82

N° 24 Acquisition des parcelles AB 85 et 87 auprès de l'E.P.F.N.A

Dans le cadre de la réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux, la commune a signé une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (E.P.F.N.A) en vue de la maîtrise foncière d'un îlot situé à proximité immédiate du centre-bourg.

L' E.P.F.N.A a acquis les parcelles AB 85 et 87 « rue de l'Abbaye – Champs de l'Aire » le 24 janvier 2020 puis les a mis à disposition de la commune.

Au terme de la durée conventionnelle de portage (4 ans maximum après la 1^{ère} acquisition de foncier) la commune s'est engagée à racheter ces biens pour le prix d'acquisition augmenté des frais subis lors du portage et des études.

L'E.P.F.N.A a transmis le prix de cession déterminé par le prix d'acquisition, les autres dépenses (frais d'études, travaux de démolition) qui s'élève à 112 416.17 € TTC (102 021.48 € HT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant la réorganisation du centre-bourg et les engagements avec l'E.P.F.N.A
- DECIDE l'acquisition des parcelles AB 85 et 87 situées à Sablonceaux « Rue de l'Abbaye – Champs de l'Aire »
- ACCEPTE le prix de cession présenté par l'E.P.F.N.A pour un montant TTC de 112 416.17 € (102 021.48 € HT)
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

N° 25 Prêt bancaire pour l'acquisition de terrain

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'acquisition des parcelles cadastrées AB 85 et 87 sises à SABLONCEAUX « Rue de l'Abbaye – Champs de l'Aire) auprès de l'E.P.P.F.N.A, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 10ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements (acquisition de terrains - parcelles AB 85 et 87)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 100 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/06/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,81 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 728,00	1 728,00	1 728,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	23 194,00	23 194,00	23 194,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	46 627,66	154 019,34	154 019,34	200 647,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	279 902,03	773 000,00	773 000,00	1 052 902,03
Total des dépenses d'équipement		0,00	326 529,69	951 941,34	951 941,34	1 278 471,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	73 324,00	73 324,00	73 324,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	313 239,12	313 239,12	313 239,12
Total des dépenses financières		0,00	0,00	386 563,12	386 563,12	386 563,12
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	1 620,00	1 620,00	1 620,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	326 529,69	1 340 124,46	1 340 124,46	1 666 654,15

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		40 803,61	40 803,61	40 803,61
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		40 803,61	40 803,61	40 803,61
TOTAL		0,00	326 529,69	1 380 928,07	1 380 928,07	1 707 457,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 110 629,06

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 818 086,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	227 411,75	0,00	0,00	227 411,75
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	227 411,75	700 000,00	700 000,00	927 411,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	27 550,00	27 550,00	27 550,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	209 747,00	209 747,00	209 747,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	700,00	700,00	700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	237 997,00	237 997,00	237 997,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	1 620,00	1 620,00	1 620,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	227 411,75	939 617,00	939 617,00	1 167 028,75

Mode d'amortissement : échéances constantes
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout
 Ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une
 indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

N° 26 Prêt bancaire pour les travaux d'aménagement de la Route du Claireau

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'aménagement de la Route du Claireau à SABLONCEAUX, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements (Aménagement de voirie –
Route du Claireau)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/06/2024, en une
fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,81 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout
Ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le
paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

N° 27 CARA : Fonds de concours Route du Claireau

Par délibération du 26 janvier 2023, la commune de Sablonceaux a décidé de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie Route du Claireau.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un fonds de concours, et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées (éléments reçus par la CARA le 13 février 2024).

Le coût total de cette opération s'élève à :

Estimations	Montants
Montant total de l'opération (montant HT)	155 704,94 €
Subventions accordées	
Conseil Départemental (amendes de police)	45 000,00 €
Total des subventions	45 000,00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	110 704,94 €

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune de Sablonceaux (population DGF N-1 : 1 492 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subvention restant à la charge de la commune, et plafonné à 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie Route du Claireau,
- D'approuver la convention de versement du fonds de concours correspondante,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Divers :

- Il est demandé pourquoi l'entreprise Fred Matériaux est toujours en activité malgré l'arrêté préfectoral prescrivant la cessation d'activité : Il s'agit du ressort de la Préfecture. L'entreprise est soumise à l'évacuation de ses matériaux.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 22 heures suivent les signatures des différents budgets.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024 :

Membres du Conseil Municipal - Séance du 11 avril 2024 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^e . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^e . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 ^e . Adjoint	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mme. GOUGNON
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Présent(e)	
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. BETIZEAU
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Présent(e)	
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. HAZARD
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mme. BESSON-CULOT

Le président,

Le secrétaire,